



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24140063

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

18 SEP. 2024

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0770 237 309**

Nom

(en entier) : **LIETAR LOCATION**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Grand Peuplier, 24 à 7110 STREPY-BRACQUEGNIES**

Objet de l'acte : Nomination de personnes déléguées à la gestion journalière.

Lors de la réunion du 11 septembre 2024, il a été décidé ce qui suit :

Première résolution

Les administrateurs décident de déléguer tous les pouvoirs relevant de la gestion journalière de la Société telle que définie par le Code des sociétés et des associations, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à :

-Madame Sophie MAINIL, administratrice déléguée ;

-Monsieur William LIETAR (NN : 02.01.27-205.33), domicilié à 7181 Seneffe (Arquennes), Rue de la Coulette 4B, délégué à la gestion journalière.

Cette délégation de pouvoirs prend effet ce jour pour une durée indéterminée.

Les mandats ainsi conférés ont été acceptés par les intéressés et sont non rémunérés sur décision unanime des administrateurs.

La délégation de pouvoirs relevant de la gestion journalière attribuée le 22 juin 2021 (publication au Moniteur belge 21077813 du 30 juin 2021) à la SA WILMA INVEST, dont le représentant permanent est Monsieur David LIETAR n'est pas modifiée et reste valable.

Chaque délégué à la gestion journalière dispose d'un pouvoir individuel de décision et de signature vis-à-vis des tiers.

Leur mandat comprend notamment, dans le cadre de la gestion journalière, un pouvoir individuel de représentation de la société vis-à-vis des collaborateurs salariés, des administrations, des institutions financières, des entreprises clientes et fournisseurs, belges et étrangères. Ils peuvent également représenter la société en justice.

Deuxième résolution

Les administrateurs décident de mandater Monsieur Simon DEFOSSÉ, avec pouvoir de délégation, aux fins de procéder à l'accomplissement des formalités légales et administratives en relation avec les décisions prises, notamment pour poser à titre individuel, tous les actes et signer tous les documents (entre autres, les formulaires I et II) en vue de faire publier les présentes décisions aux annexes du Moniteur belge.

Simon DEFOSSE,
Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/09/2024 - Annexes du Moniteur belge